

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COLLEGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ED SVSAE

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement intérieur de l'ED SVSAE ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'école doctorale Sciences de la Vie Santé Agronomie Environnement (ED SVSAE), les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), par délibération de la Commission de la Recherche du conseil académique de l'UCA, sur proposition du Directeur de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable.

La composition proposée est la suivante :

Collège 1 : représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachés à l'ED :

Thierry LANGIN : Représentant UMR de l'UCA GDEC
Laurent MOREL : Représentant UMR de l'UCA GReD
Françoise DEGOUL : Représentant UMR de l'UCA IMoST
Télesphore SIME N'GANDO : Représentant de l'UCA UMR LMGE
Stéphanie BLANQUET-DIOT : Représentant UMR de l'UCA MEDIS
Radhouane DALLEL : Représentant UMR de l'UCA Neuro-Dol
Valérie LEGUE : Représentant UMR de l'UCA PIAF
Dominique DARDEVET : Représentant UMR de l'UCA UNH
Laurent RIOS : Représentant UMR de l'UCA UMRF
Philippe MICHAUD : Représentant 2 Axes et 2 Equipes de 3 UMR de l'UCA : IP, LPC, ICCF
Nathalie BOISSEAU : Représentant 4 EA et 1 UPU de l'UCA : AME2P, CROC, NPsy-Sydo, CHELTER et ACCePPT
Catherine PICON-COCHARD: Représentant 2 UMR de l'INRA/VetAgro Sup : UREP et EPIA et 1 UR de l'INRA : QuaPA

Collège 2 : représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRV :

Xavier BAILLY -ITA : Représentant 2 UMR de l'INRA/VetAgro Sup : UREP et EPIA et 1 UR de l'INRA : QuaPA
Adeline SIVIGNON – ITA : Représentant UMR de l'UCA M2iSH

Vu la présentation du projet ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SVSAE telle que définie ci-dessus.

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 22
Votes : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2019-10-15-03

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.